

L'alternance politique suscite l'espoir d'une nouvelle politique, notamment pour la jeunesse, pour l'Éducation et pour nos métiers.

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé l'examen au Parlement avant la fin 2012 d'une nouvelle loi d'orientation pour l'Éducation ainsi qu'un ensemble de mesures associées pour refonder l'école de la République.

Cette future loi d'orientation doit pour les personnels répondre à un objectif prioritaire : redonner un avenir au système éducatif et à nos métiers.

Les personnels du second degré doivent se saisir de cette occasion pour faire entendre leurs analyses, leurs revendications, leurs espérances. C'est le sens des « États généraux du Second degré » que lancent le SNES, le SNEP et le SNUEP. Il s'agit donc, dans tous les établissements, de prendre la parole et de rédiger des cahiers de revendications pour l'amélioration du système éducatif et de nos conditions de travail, afin de peser sur la future loi d'orientation et de construire ensemble l'avenir

Il s'agit ensuite et surtout de porter des analyses et des revendications sur au moins trois axes majeurs, qui constituent autant de leviers d'un changement :

- **la cohérence du second degré** (contenus enseignés, pratiques, place du collège, rôle du lycée, orientation, éducation prioritaire, rythmes et vie scolaires...)
- **les personnels** (formation, recrutement, revalorisation, missions et statut...)
- **le fonctionnement du service public** (nature et prérogatives de la hiérarchie, évaluation, autonomie et démocratie dans l'établissement...).

Alors que les premières conclusions de la consultation voulue par le ministre sont sorties et qu'on attend les arbitrages et les décisions du ministre, bien des dents commencent à grincer car on s'aperçoit que sous une présentation lénifiante, bien des aspects du rapport sont peu acceptables pour une conception républicaine d'une école de la réussite.

Travailler sur nos revendications permet au SNES d'être plus fort, et, au SNES Martinique, de faire entendre aussi nos diversités liées aux conditions particulières d'un enseignement éloigné de l'Hexagone, dans un contexte de difficultés multiples.

Le calendrier

- **Première quinzaine d'octobre** : réunion des S1, des représentants d'établissements et S3 pour rédiger une synthèse départementale ou académique des revendications et désigner les délégués (3-5) à la journée de synthèse nationale.
- **Jeudi 25 octobre** : journée de synthèse nationale des cahiers de revendications à Paris, au théâtre du Gymnase. Cette journée a un double objectif : donner une importante visibilité médiatique à notre démarche et permettre l'expression directe des établissements.

• Début novembre : publication d'un document de synthèse des États généraux pour diffusion large et médiatisée, notamment à l'occasion du Salon de l'Éducation (22-25 novembre 2012).

Chaque équipe, selon la réalité de son établissement, peut investir une partie seulement de ces axes de réflexion, ou tout autre qui semblerait plus pertinent.

Cahier revendicatif pour animer le débat

Établissement :

Nombre de participants **syndiqués**:

Secrétaire du S1 responsable de la rédaction finale de ces cahiers :

Membre du bureau en charge de l'action et/ou de la rédaction de ces cahiers :

COLLÈGE

Le collège organisé autour du socle commun ne répond pas aux besoins des élèves et ne permet ni de surmonter la difficulté scolaire ni de dispenser une culture commune nécessaire pour vivre et s'insérer dans la société du XXIème siècle. Le socle commun organise le tri social dès la 6^{ème} et ne fournit aucun outil pour faire réussir les élèves en échec. Il est synonyme de renoncement pour une partie des élèves et de dégradations des conditions de travail pour les personnels. Le LPC est une caricature d'évaluation.

Comment faire entrer tous les jeunes dans les apprentissages afin de leur permettre une poursuite d'études en lycée professionnel, technologique ou général tout en prenant en compte les individualités qui nécessitent des aménagements ?

Conditions d'enseignement pour favoriser l'appropriation par chacun, de savoirs et de compétences :

Les élèves sont-ils au niveau requis lorsqu'ils accèdent au collège ?

Comment améliorer la liaison école primaire-collège ?

Les dispositifs actuels vous semblent-ils

- *satisfaisants ?*
- *A développer ?*
- *A modifier radicalement ?*

Quels effectifs dans les classes, les groupes, les collèges ?

Une revendication de 25 élèves maximum par classe vous semble-t-elle déraisonnable ?

Quels dispositifs pertinents d'aide ?

Quels dispositifs de travail interdisciplinaire ?

Faut-il privilégier le travail interdisciplinaire ?

Travail personnel des élèves

Quelle place pour le travail personnel ?

Doit-il continuer à être renvoyé quasi exclusivement en dehors du collège, ou bien faut-il l'intégrer dans le temps de présence au collège ?

Faut-il revoir l'organisation de la journée de classe ?

*La place de l'élève dans le collège : vous paraît-elle satisfaisante ? Faut-il modifier les choses ? Comment ?
Conseil de discipline et sanction vous paraissent-ils en leur forme actuelle adaptées ?*

Contenus

Les programmes actuels sont-ils adaptés et cohérents d'un niveau à l'autre ?

Quelles évolutions majeures pensez-vous qu'il faille faire subir au collège pour qu'il devienne un lieu de travail et d'épanouissement, un lieu de réussite en somme ?

LYCÉE

Constat : le lycée (général, technologique et professionnel) fonctionne mal.

La réforme Châtel pour le lycée technologique et général n'a réglé aucune difficulté et en a générée de nouvelles, la réforme Darcos (Bac Pro 3 ans) place aujourd'hui des jeunes en échec là où ils réussissaient auparavant en 4 années.

Il importe à la fois de faire un bilan des difficultés et blocages actuels mais aussi de réfléchir aux réformes à mettre en place pour que le lycée permette à chaque jeune de trouver un parcours de réussite et le prépare soit à une poursuite d'études longues, soit à l'insertion professionnelle.

Structuration du lycée

Comment rééquilibrer les séries ?

Bilan désastreux des réformes mises en œuvre dans la voie technologique : comment redonner attractivité et avenir à la voie technologique ? Quelles mesures prendre en urgence ?

Organisation des enseignements

Quel bilan des enseignements exploratoires ?

Quel bilan de la gestion des heures de dédoublement ?

Quel bilan des troncs communs ?

Effectifs ?

Comment aider les élèves à réussir leur scolarité au lycée ?

Bilan de l'Accompagnement Personnalisé ?

Quelles propositions pour améliorer la prise en charge des élèves en difficultés ?

FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS

L'autonomie des établissements s'est accrue ces dernières années et s'est accompagnée de reculs démocratiques évidents. Le transfert de plus de pouvoirs aux chefs d'établissements au détriment du Conseil d'Administration et la possibilité de définir localement l'utilisation d'une partie de la DGH ont fait voler en éclat les cadres nationaux. Dans le même temps les injonctions se sont multipliées (expérimentations imposées, normalisation de l'évaluation à travers le LPC ou les référentiels langues, ...) niant la professionnalité des personnels. Cela entraîne souffrances, tensions, incompréhensions, sentiment d'être empêché dans son travail. Les méthodes de management, qui visent à mettre les personnels et les établissements en concurrence, doivent être stoppées. La volonté affichée de refonder l'École ne peut aboutir que si les personnels sont pleinement associés au fonctionnement des établissements. Cela ne pourra se faire que si certains équilibres sont rétablis.

Le Conseil d'Administration :

Quelles prérogatives du CA doivent être réaffirmées ou élargies (répartition de la DGH, organisation de l'année scolaire, Budget, Projet d'établissement ...) ? Quel contrôle du CA sur l'action du chef d'établissement ?

Un Conseil Pédagogique ? :

Quelle place pour un Conseil Pédagogique ? Un CP élu dont le président ne serait pas le chef d'établissement présenterait-t-il une avancée démocratique ? Quelles attributions pour le CP pédagogique ? Quel rôle par rapport au CA ?

L'autonomie :

Quelle autonomie pour l'établissement ? Faut-il des marges de manœuvres locales dans la répartition de la DGH même avec un cadrage national réaffirmé ? Quel fléchage de ces marges d'autonomie, pour quoi faire, dans quelle proportion ? Quelles possibilités d'expérimentation ?

MÉTIER

Alourdissement des tâches, conditions de travail dégradées, faiblesse des rémunérations en regard des qualifications requises, sont les causes de la perte d'attractivité de nos métiers. Faire l'impasse sur ces questions c'est prendre le risque d'installer dans la durée la crise de recrutement ce qui obèrera toute possibilité d'amélioration du système. Revaloriser nos métiers, dans tous leurs aspects est donc une urgence.

La question salariale est centrale et n'appelle pas débat tant elle est partagée par tous. La perte de pouvoir d'achat depuis 2000 est considérable, le gel du point d'indice depuis 2010 et la hausse des prélèvements pour pension se traduisent par une baisse de nos salaires ! La poursuite gel du point d'indice envisagée par le nouveau gouvernement pour 2012 et 2013 serait inacceptable, tout comme l'absence de revalorisation des différentes indemnités et de clarification quant à la distribution de certaines d'entre elles. À nous de le faire entendre au Ministre.

Carrières :

Quels déroulés de carrière (différents rythmes sont-ils souhaitables) ? Quelle évaluation de nos métiers et par qui ? Quels objectifs fixer à l'évaluation ?

Le salaire des personnels vous paraît-il satisfaisant ? Que pensez-vous du fonctionnement de la hors classe et des possibilités de promotion actuelles ?

Faut-il revendiquer l'intégration des 40% dans la retraite ?

Quelle formation initiale et continue ? Quelle entrée dans le métier (année de stage, premières années) ?

Quelle mobilité vers d'autres métiers ?

Quelles fins de carrières ?

Les personnels, le travail en équipe : *Alléger les tâches de chacun, c'est assurer le partage des missions et assurer du temps pour la mise en commun.*

Dans le respect des missions de chacun, quelle articulation entre les enseignants et les Copsy pour l'orientation des élèves ? Quel temps de concertation ?

Quel temps de concertation pour les équipes pédagogiques ?

Pensez-vous qu'il soit du ressort de l'équipe pédagogique de prendre en charge l'orientation de l'élève ou considérez-vous que c'est avant tout la fonction du conseiller d'orientation psychologue en étroite liaison avec l'équipe pédagogique ?

Quels personnels pour la prise en charge du handicap, pour assurer les missions de vie scolaire, quels statuts pour les mettre à l'abri de la précarité ?

Quels personnels dans les vies scolaires et avec quelles missions ?

Etes-vous satisfaits des emplois du temps ?

Que pensez-vous du dispositif en vigueur concernant les enseignements en barrettes ?

Pensez-vous que le remplacement des professeurs absents et/ou malades soit satisfaisant. Comment concilier le droit à l'élève à suivre une scolarité normale et le droit des personnels à être notamment malades ?